**EVALUATION ET PREVENTION DU RISQUE DE CONTAMINATION AU COVID-19**

***Cette annexe vous est fournie à titre indicatif. Il s’agit d’une base de travail que l’entreprise doit enrichir au regard de ses propres risques et des actions qu’elle a pu mettre en place pour les prévenir.***

|  |  |
| --- | --- |
| Entreprise :  |  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|   |   |   |   |
| Unité de travail : |  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|   |   |   |   |
| Date de mise à jour : |   |   |   |
|   |   |   |   |
| Rédacteur :  |  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
|   |   |   |   |
| Nbre de salariés : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |   |

**Le virus est présent dans les liquides biologiques. Il se transmet par les gouttelettes de salives (postillons, toux, éternuements), par les mains, les contacts avec le nez, la bouche, les yeux…**

**Les situations de travail à risque sont celles où les conditions de transmission du virus sont réunies : contacts brefs, prolongés ou rapprochés à moins d’un mètre avec du public, contacts rapprochés entre les salariés ; Le virus peut également survivre quelques heures sur les surfaces inertes.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Risques et situations dangereuses** | **Identification des postes et des situations concernés** | **Mesures de prévention et plan d’action** |
| **Mesures de prévention organisationnelles et techniques** |
| **RISQUE BIOLOGIQUE**Exposition (potentielle ou avérée) des travailleurs au Covid 19**RISQUE BIOLOGIQUE**Exposition (potentielle ou avérée) des travailleurs au Covid 19 | Travailleurs non en contact avec du public (ou de manière **très exceptionnelle**)*Ex. personnel administratif*  | ***Mesures de prévention de base***Se conformer aux consignes sanitaires : respecter les gestes barrières * Se laver les mains régulièrement avec du savon
* Tousser ou éternuer dans son coude
* Ne pas se toucher le visage
* Utiliser des mouchoirs à usages uniques et les jeter dans les poubelles
* Prévoir des sacs poubelles et penser à jeter le sac poubelle quotidiennement
* Interdire les contacts physiques (poignées de mains, embrassades…)
* Informer les salariés sur les signes d’alerte (fièvre, toux, difficultés à respirer…)
* Aérer les locaux régulièrement quand cela est possible
* Respecter la distance minimale d’1 mètre entre deux personnes (poste de travail, lieu de pause/restauration, vestiaire
* Proscrire les torchons et linges à main et utiliser des essuie-mains papier à usage unique
* Supprimer provisoirement l’accès aux distributeurs de boissons et encas

***Mesures de prévention supplémentaires (1)**** Organiser le télétravail pour toute activité le permettant
* Limiter dès que possible les déplacements professionnels
* Maintenir les rdv et les réunions (internes et externes) en visioconférence uniquement ou report
 |
| Travailleurs en contact **occasionnel** avec du public à **plus** d’un mètre et **de manière brève** *Ex. poste d’accueil* | ***Mesures de prévention de base***+***Mesures de prévention supplémentaires (1)*** +***Mesures de prévention supplémentaires (2)*** * Modifier ou aménager l’exécution des contrats de travail et des postes : nouveaux horaires, équipe réduite, polyvalence
* Désinfecter régulièrement les surfaces (tables, poignées de portes…) ainsi que les équipements partagés (téléphones, claviers d’ordinateurs…) avec des lingettes jetables à usage unique
* Fournir des gels hydroalcooliques pour une utilisation lorsque l’accès à un point d’eau est difficile
 |
| Travailleurs en contact **régulier** avec du public à **moins** d’un mètre et/ou **de manière prolongée** (>15 minutes)*Ex. hôte de caisse, salarié BTP, vendeur…* | ***Mesures de prévention de base***+***Mesures de prévention supplémentaires (1) + (2)***+* Mise en place de distances de sécurité d’un mètre (pour les files d’attente, salle d’attente…)
* Les salariés ne se regroupent pas pour échanger. Ils échangent en binôme et à plus d’1 mètre durant moins de 15 minutes
* Les horaires de pause sont aménagés afin de réduire les contacts
* Protéger les caisses à l’aide d’un plexiglass
* Limiter le nombre de clients dans les boutiques
* Eviter le transport à plusieurs (BTP) ou installer un système de cloisonnement souple dans le VUL
* Désinfecter l’intérieur du véhicule quotidiennement
* Fournir des masques adéquats ainsi que des gants à usage unique
 |
| Travailleurs **directement exposés à un risque aggravé de transmission du virus** du fait de leur activité professionnelle*Ex. personnel de soin*  | ***Mesures de prévention particulières***Appliquer le décret relatif à la prévention du risque biologique sur les lieux de travail (décret n° 94-352 du 4 mai 1994) |

**L’évaluation des risques doit aussi permettre de prévoir la mise en sécurité des installations en mode dégradé si nécessaire. Par exemple, la sécurité d’une ligne de production si tous les postes ne sont pas occupés comme en fonctionnement normal où il semble nécessaire de l’arrêter temporairement (salariés en sous-effectifs). De plus, il ne faut pas oublier les risques secondaires, générés par le fonctionnement dégradé de l’entreprise.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Risques et situations dangereuses** | **Identification des postes et des situations concernés** | **Mesures de prévention et plan d’action** |
| **Mesures de prévention organisationnelles et techniques** |
| **Réorganisation du travail***Affectations sur de nouveaux postes, télétravail*  | Ensemble des postes | * Identifier toutes les opérations nécessitant des habilitations particulières et identifier les travailleurs possédant ces habilitations ou ces compétences, s’assurer de leur disponibilité.
* Désigner des remplaçants et prévoir la formalisation des transferts de pouvoirs et compétences sur la fonction (programmation planification, organisation suivi…)
* Mettre en œuvre un plan de continuité de l’activité afin de maintenir, en mode dégradé, les prestations de services ou d’autres tâches opérationnelles essentielles de l’entreprise.
 |
| **Travail en sous-effectif***Manque de collaborateurs (maladie, confinement, arrêt de travail, garde d’enfants, défaut de moyen de transport…)* | * Si la présence du personnel est indispensable pour l’activité, il faut soit :

 - adapter l’activité,  - modifier les tâches en fonction des personnes présentes,  - retarder certaines tâches,  - modifier le planning * Mettre en œuvre un plan de continuité de l’activité afin de maintenir, en mode dégradé, les prestations de services ou d’autres tâches opérationnelles essentielles de l’entreprise.
* Être attentif à la surcharge de travail pour les travailleurs présents, pouvant créer des situations à risques
 |
| **Défaut de matériels ou de fournitures ou de matières premières…** | * Modifier l’activité, annuler certaines tâches et les replanifier à réception des matériels ou fournitures ou matières premières attendus
* Prioriser d’autres tâches pour permettre une continuité de l’activité dans l’attente de réapprovisionnement
* Mettre en œuvre un plan de continuité d’activité afin d’assurer la poursuite des approvisionnements de l’entreprise
 |

**CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTAMINATION D’UN SALARIE**

**Au bout de 3 heures**